

**Compte-rendu de la réunion de l'Assemblée Générale
de l'Aract Centre-Val de Loire
en date du 26 avril 2017**

Le 26 avril 2017 à 14 H 00.

L'Assemblée Générale s'est réunie, sur convocation du Conseil d'Administration dans les locaux de l'Aract Centre-Val de Loire à l'effet d'examiner l'ordre du jour suivant :

- Approbation du compte rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 avril 2016
- Présentation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2016
- Lecture du rapport du Commissaire aux Comptes
- Approbation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2016
- Affectation du résultat
- Rapport moral
- Questions diverses

Sont représentées les organisations suivantes :

CFDT	Monsieur BIDET
CFE-CGC	Monsieur FRODEFOND
CFE-CGC	Monsieur GONTARD
CFTC	Monsieur ALLER
CFTC	Monsieur ROSSIGNOL
CGT	Monsieur PERON
CPME	Monsieur DAVIET
FO	Monsieur PELE
MEDEF	Monsieur COUTON
MEDEF	Monsieur HODIMONT représenté par Monsieur COUTON
MEDEF	Monsieur OUDIANE représenté par Monsieur COUTON
U2P	Monsieur TOMASI

Assistent également à la réunion :

Monsieur BLAIS	Expert-Comptable
Monsieur MERET	Commissaire aux Comptes
Madame DELORME	Assistante de l'Aract Centre-Val de Loire
Madame LE TOUCHE	Directrice de l'Aract Centre-Val de Loire

Le Président souhaite la bienvenue à Monsieur BLAIS, Expert-Comptable. et à Monsieur MERET, Commissaire aux comptes de l'Aract Centre-Val de Loire.

Le Président propose de procéder à l'adoption du compte rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 avril 2016. Aucune modification ou rectification n'étant apportée à la relecture de ce dernier, **le procès-verbal est adopté à l'unanimité.**

Le Président transmet la parole à Monsieur BLAIS pour la présentation des comptes.

Présentation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2016

En préambule, Monsieur BLAIS informe l'Assemblée Générale que les règles de méthode comptable n'ont pas changé entre 2015 et 2016 et qu'aucun événement significatif majeur n'est venu impacter les résultats présentés. Il précise que les comptes de l'exercice comptable se déclinent en trois phases : le résultat de l'exercice, le bilan et l'annexe.

Monsieur BLAIS procède ensuite à la présentation des principaux indicateurs financiers :

Les ressources :

- Les subventions Anact, Direccte et Conseil Régional enregistrent une légère baisse (669 148 € en 2016 contre 638 221 € en 2015) compensée cependant par des partenariats nationaux développés en région.
 - Les prestations enregistrent une baisse (44 577 € en 2016 contre 49 382 € en 2015).
- Le total des produits de fonctionnement enregistrés sur 2016 s'élève à 713 751 € contre 691 154 € en 2015 (+3,3 %).

Les charges :

- Les charges de fonctionnement enregistrent une hausse de 30,4 % (225 224 € en 2016 contre 172 710 € en 2015). Cette dernière s'explique principalement par le développement de la démarche Mesocap (refacturation partielle), la refonte du site internet, le recours à des intérimaires (sur un poste administratif) et le déménagement (frais générés et petits équipements).
- Les impôts et taxes s'élèvent sur 2016 à 14 467 € contre 9 428 € en 2015 en raison de la taxe sur les salaires calculée sur la masse salariale. Monsieur BLAIS rappelle que le poste de direction a été vacant sur 2015 pendant 5 mois.
- Les charges de personnel restent inférieures en 2016 (431 732 €) à celles de 2015 (444 040 €). Le niveau élevé de salaires 2015 s'explique par l'indemnité versée à l'ancien Directeur. Le poste de direction a été pourvu toute l'année 2016 et aucun autre mouvement de personnel n'a eu lieu entre 2015 et 2016.

L'exercice comptable 2016 présente un excédent de 8 273 €.

En ce qui concerne la trésorerie, Monsieur BLAIS précise que les charges sans décaissement de trésorerie (37 303 €) correspondent aux dotations aux amortissements ainsi qu'à l'engagement de fonds dédiés. Ces derniers représentent des fonds perçus en totalité sur 2016 alors que la réalisation de l'action n'est que partielle sur l'exercice comptable (convention HAS/ARS/ Anact et dotation financière de l'Anact pour participation à l'équipement de visioconférence de l'Aract Centre-Val de Loire).

Le solde de trésorerie au 31 décembre 2016 s'élève à 447 958 €.

Monsieur BLAIS souligne que le bilan de l'association est sain et équilibré. Le fonds de roulement représente une marge de sécurité stable (446 357 €). Cette situation est globalement homogène d'une année sur l'autre.

Enfin, Monsieur BLAIS informe l'Assemblée Générale que le dépôt de garantie (8 526 €) versé pour les locaux du Masséna n'a pas encore été remboursé par le propriétaire. Pour prendre en compte le risque que certains travaux de remise en état soient à la charge de l'Aract, une provision de 4 000 € a été inscrite dans le bilan 2016. Pour répondre à la question relative aux délais de restitution de cette somme, le Vice-Président précise que le propriétaire doit solder ce compte dans des temps raisonnables, ce qui reste très vague. Pour faire accélérer la fin de ce dossier, le Président propose de faire évaluer les travaux par une entreprise extérieure sans attendre la réponse du propriétaire. Madame LE TOUCHE souligne que l'état des lieux établi lors du départ de l'Aract a été notifié par un huissier. L'acte de ce dernier stipule des réparations dans 3 bureaux, principalement le remplacement de la moquette abîmée suite à des infiltrations d'eau et pour lesquelles aucune action n'a été faite à l'époque auprès de l'assurance.

Le Président remercie Monsieur BLAIS et transmet la parole à Monsieur MERET.

Lecture du rapport du Commissaire aux comptes

Monsieur MERET procède à la lecture du rapport du Commissaire aux Comptes.

Opinion sur les comptes annuels :

L'audit a été effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels.

Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Les éléments collectés ont été jugés suffisants et appropriés.

Les comptes annuels sont donc certifiés au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères, et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Monsieur MERET procède ensuite à la lecture du rapport spécial :

En sa qualité de Commissaire aux Comptes de l'association, il présente son rapport sur les conventions réglementées. Il informe le Conseil d'Administration qu'il ne lui a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du Code du Commerce.

En conclusion, Monsieur MERET informe les membres de l'Assemblée Générale que les comptes 2016 de l'association sont certifiés sans réserve.

Approbation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2016

Le Président propose de procéder à l'approbation des comptes de l'exercice 2016. **Les comptes de l'exercice 2016 sont approuvés à l'unanimité.**

Affectation du résultat

Le Président propose d'affecter le résultat du bilan de l'exercice 2016 en report à nouveau. **La totalité de l'excédent de l'exercice 2016 (soit 8 273 €) est donc affectée en report à nouveau (vote à l'unanimité).**

Rapport moral

Ce document est annexé au présent compte-rendu.

Question diverse

Le Président informe également l'Assemblée Générale que les mandats du Commissaire aux Comptes titulaire (Monsieur MERET) et du Commissaire aux Comptes suppléant (BR Audit) sont arrivés à leur terme avec cet exercice comptable. Il propose de procéder au renouvellement des deux mandats respectifs pour les 6 prochains exercices, soit jusqu'au bilan comptable de l'exercice 2022.

Il soumet au vote ces renouvellements.

L'Assemblée Générale vote à l'unanimité la reconduction des 2 mandats énoncés : Commissaire aux Comptes titulaire (Monsieur MERET), Commissaire aux Comptes suppléant (BR Audit).

Le Président remercie Messieurs BLAIS et MERET pour la qualité de leur présentation.

Aucune autre question diverse ne se faisant jour, les travaux de l'Assemblée sont clos par le Président à 14 H 45.

Il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et deux représentants d'organisations présentes.